

AVIS DE DÉSIGNATION

au Conseil d'administration unique pour le

CHU SAINTE-JUSTINE et le CHUM

**Collège : Conseil des infirmières et infirmiers du CHU Sainte-Justine
(les infirmières et infirmiers auxiliaires sont réputés faire partie de ce collège)**

Conformément aux dispositions de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2), avis est donné pour la désignation d'une (1) **personne** membre du Conseil des infirmières et infirmiers du CHU Sainte-Justine au conseil d'administration unique pour les établissements mentionnés ci-dessus et qui siègera en alternance avec la personne qui sera désignée par et parmi le Conseil des infirmières et infirmiers du CHUM.

La date de la désignation est prévue pour le lundi 26 mars 2018.

Conditions d'éligibilité

Toute personne membre du Conseil des infirmières et infirmiers incluant les infirmières et infirmiers auxiliaires de l'établissement et inscrite sur la liste peut être candidate si elle remplit les conditions d'éligibilité suivantes :

- Résider au Québec;
- Être majeure (18 ans et plus);
- Ne pas être sous tutelle ou curatelle;
- Ne pas avoir été déclarée coupable d'un crime punissable de trois ans d'emprisonnement et plus au cours des cinq années précédentes;
- Ne pas avoir été déchue de ses fonctions comme membre du conseil d'administration d'un établissement ou d'une agence au cours des trois années précédentes;
- Ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction à la Loi sur les services de santé et les services sociaux ou aux règlements qui en découlent au cours des trois années précédentes;
- Ne pas être membre du conseil d'administration d'une fondation de l'établissement.

Modalités de mise en candidature

Une candidature est proposée au moyen d'un bulletin de présentation d'un candidat que l'on obtient auprès de madame Chiara Raffelini, présidente du processus de désignation ou auprès de la Direction des ressources humaines du CHU Sainte-Justine; ce bulletin, dûment rempli, doit être signé par le candidat. Il doit également compléter la fiche d'information, y joindre une photographie et la transmettre en même temps que son bulletin de présentation.

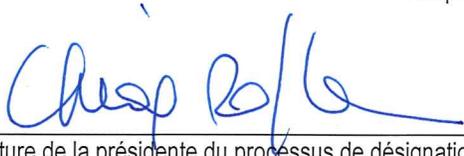
Les originaux du bulletin de présentation et de la fiche d'information doivent être reçus par la présidente du processus de désignation au plus tard 30 jours avant la date des désignations. Les documents reçus par télécopieur ou autres moyens électroniques ne sont pas considérés comme des originaux.

Date limite de mise en candidature pour le lundi 26 février 2018.

À la fin de la période de mise en candidature, s'il y a plus de candidatures valides que de postes à combler, la présidente du processus de désignation dressera la liste des candidats et la transmettra au président du comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers du CHU Sainte-Justine.

Le comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers du CHU Sainte-Justine devra alors, au plus tard le 1^{er} mars 2018 déterminer si le scrutin se fera par voie postale, en personne ou par moyen électronique.

Renseignements supplémentaires : Chiara Raffelini, présidente du processus de désignation
Courriel : chiara.raffelini.hsj@ssss.gouv.qc.ca
Direction des ressources humaines, CHU Sainte-Justine
3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal, Qc, H3T 1C5
Téléphone : (514) 345-4703



Signature de la présidente du processus de désignation

Le 14 février 2018